



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 23927

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'encadrement des malades atteints de la maladie d'Alzheimer, dans les établissements de soins de longue durée. Actuellement, la DASS prévoit un encadrement de 3 aides soignantes au maximum pour un ensemble de 25 malades lourdement handicapés. Cet effectif est réduit à 2 le week-end. Dans ces conditions, il semble difficile d'assurer la complète sécurité des patients, leur suivi journalier dans de bonnes conditions et une charge de travail équilibrée pour les aides soignantes. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour que la prise en charge de ces malades soit améliorée.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23927

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4351

Question retirée le : 27 avril 2010 (Fin de mandat)